

Maternité et accouchement : le centre hospitalier d'Aubagne va regrouper les services de santé pour les futures mamans.

Marseille, le 14 décembre 2017.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), dans une volonté de mieux organiser les services de santé et les prises en charge dans les domaines de la maternité et de l'accouchement pour la population d'Aubagne - Pays de l'Etoile située à l'est de la métropole marseillaise accompagne le Centre hospitalier d'Aubagne et l'hôpital privé La Casamance dans le redéploiement d'une filière obstétrique, en lien avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille.

Cette nouvelle organisation regroupera les suivis de grossesses et les accouchements au Centre hospitalier d'Aubagne à partir du 12 mars 2018.

Les directions de l'hôpital d'Aubagne et de l'hôpital privé La Casamance ainsi que leurs équipes médicales collaborent dans une logique partenariale public/privé pour proposer aux futures mamans et aux familles un service de soins de qualité, répondant à leurs besoins. Cette nouvelle organisation est conduite dans le respect des personnels concernés, avec une volonté de s'adapter aux souhaits professionnels et organisationnels de chacun, en concertation avec les organisations syndicales.

Pour soutenir cette dynamique, l'ARS Paca finance les travaux de rénovation de la maternité du Centre hospitalier d'Aubagne et les gardes de pédiatres qui seront nécessaires au bon fonctionnement des services pour un montant de 450 000 euros.

En pratique, les parturientes pourront être vues en consultation à l'hôpital privé La Casamance jusqu'au 11 mars 2018. Dès janvier 2018, les gynécologues-obstétriciens qui interviennent à la l'hôpital privé la Casamance pourront, s'ils le souhaitent, faire leurs consultations au Centre hospitalier d'Aubagne. A compter du 12 mars 2018, ils auront vocation à consulter uniquement au sein du Centre hospitalier d'Aubagne.

L'accouchement physiologique de la Casa de naissance sera également proposé au centre hospitalier d'Aubagne. Un lieu de suivi et de naissance pour les femmes dont la grossesse, l'accouchement et les suites sont physiologiques, c'est-à-dire sans risque suspecté ou avéré de complications.

Pour faciliter la prise en charge des futures mamans suivies à la Casa de naissance et par les gynécologues au sein de l'hôpital privé la Casamance, une phase transitoire, entre janvier et mars 2018, leur permettra de visiter la maternité du Centre hospitalier et d'y rencontrer les équipes médicales.

Plus largement, l'organisation en filière de soins des établissements d'Aubagne pays de l'Etoile s'inscrit, d'ici 2020, dans le cadre du Groupement hospitalier de territoire des Bouches-du-Rhône suivant une dynamique de coopération entre les établissements de santé.

Elle prévoit :

- le développement de l'obstétrique ;
- l'accélération de la chirurgie ambulatoire ;
- la transformation de certaines activités comme la réanimation ;
- l'évolution de l'activité de pédiatrie ;
- le renforcement des activités de médecine de proximité ;
- la consolidation de la gériatrie.

Cette démarche repose aujourd'hui sur un partenariat solide entre les établissements autour de la filière obstétrique.